

Séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2023 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.3 Période d'intervention du maire

Projet Trottinord

Dans le cadre d'un projet d'expérimentation technologique parrainé par Propulsion Québec (MEI), j'ai monté avec 2 jeunes pouces, les sociétés Geebee et Xpack un projet d'un réseau de trottinette électrique entre Prévost et Saint-Jérôme.

Présentement, 6 trottinettes sont en location au parc de la Rivière du Nord (secteur des chutes Wilson).

Fun ! Fun ! Fun !

Le réseau sur la piste cyclable devrait être mis en place en 2024.

Projet financé pratiquement entière avec des subventions.





COLLECTE DE BRANCHES



Les frais associés au déchiquetage de branches ont été réduits pour 2023. Ce service, sur inscription, est maintenant effectué par les employés municipaux.

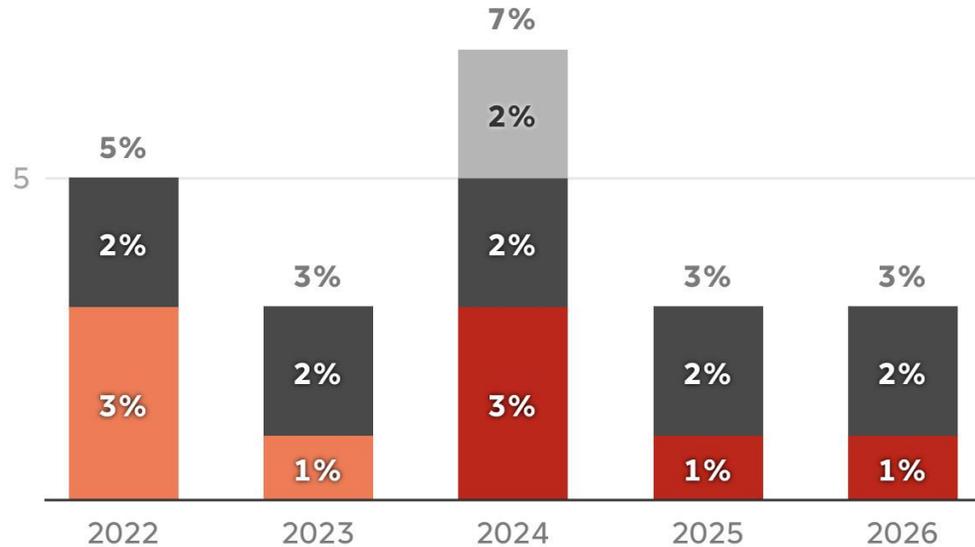
Le premier 15 minutes de déchiquetage sera facturé 25 \$ (+txs) et le second 45\$ (+txs) pour un maximum de 30 minutes par opération. Vous recevrez la facture par la poste une fois les travaux effectués.

Chaque propriété a droit au service deux fois par année. Les collectes se déroulent de la première semaine de mai jusqu'en novembre. Elles se feront sans dépasser 30 jours entre l'inscription et le ramassage. Inscription en ligne sur la page Collectes et déchets de notre site internet.

Détails des augmentations salariales pour les policiers de la SQ

*Au 1er avril

- Prime nationale
- Rattrapage
- Augmentation du salaire de base
- Augmentations spécifiques



 RADIO-CANADA

Les villes paient environ 50% de la facture de la SQ.

Les salaires représentent une partie significative du budget de la SQ.

Augmentation de la facture de la ville à venir: 10 % sur plus de 2 Millions = 200 000 \$

Relations de travail

Des augmentations salariales de 21 % sur cinq ans pour les policiers de la SQ



L'entente de principe entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec, le syndicat représentant les agents de la SQ, avait été annoncée en juillet.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS



Pascal Robidas

Publié le 6 septembre à 19 h 25

Première consultation publique avec notre nouvelle politique de participation publique

7 septembre 2023





Suite à la rencontre, il a été décidé de rajouter les points suivants aux règlements soumis à la présentation :

- Pour le projet de règlement 601-93, les taux d'implantation seront revu à la baisse pour la zone C-287 - 75% vers 60% pour éviter de faire des gros blocs
- Un objectif et des critères relatifs à l'architecture des bâtiments seront inclus au projet de règlement 607-9 PIIA. Volumétrie
- Lignes distinctives en architecture pour Prévoist



Ordre du jour

1. Introduction par l'équipe projet
2. Présentation de projet de règlement 601-93 (implantation de maisons)
3. Présentation de projet de règlement 607-9 PIIA (implantation de maisons et d'intégration architecturale)
4. Remise de questions
5. Séance de l'assemblée

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 21 août 2023; et
- Assemblée de consultation publique du 7 septembre 2023.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 11 septembre 2023

Déboursés	
Numéro des chèques et transferts	Total des déboursés
Chèques : 61267 à 61387 Transferts : 89752 à 89801	1 040 440,97 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
68099 à 68233	793 464,96 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 833 relatif au déneigement résidentiel et commercial des allées véhiculaires privées, des stationnements privés et des entrées charretières privées

- Le présent règlement remplace le règlement 741 qui vise seulement le déneigement résidentiel.
- Le nouveau règlement vise à revoir les règles sur le déneigement résidentiel et commercial des allées véhiculaires privées, des stationnements privés et des entrées charretières privées, dans le but d'assurer une meilleure coordination entre les opérations de déneigement municipales et celles des entrepreneurs privés.

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement 817-2 amendant le règlement de tarification 2023 (Environnement et Urbanisme)

- Le règlement 817-2 a pour objet d'ajouter des tarifs pour divers services et permis offerts par les directions de l'Environnement et de l'Urbanisme et du développement économique.
- Environnement : Ajout de frais pour le déchiquetage de branches au porte-à-porte, pendant la période estivale
 - 25 \$ plus taxes, pour 15 minutes
 - 70 \$ plus taxes, pour 30 minutes
- Environnement : Ajout de frais pour la lutte au myriophylle à épis aux lacs Renaud et René
 - 125 \$ pour le lac Renaud
 - 115 \$ pour le lac René
- Urbanisme : Ajout d'un certificat d'autorisation pour la construction d'une rue ou d'une allée véhiculaire
 - 1 000 \$

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement SQ-900-2022-03 amendant le règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Modification de l'interdiction de stationnement dans les rues en période hivernale)

- Le règlement SQ-900-2022-03 a pour objet d'interdire le stationnement dans les rues et dans l'emprise de rue du 1^{er} novembre au 23 décembre, inclusivement, et du 3 janvier au 1^{er} avril, inclusivement.

Gestion règlementaire

3.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement SQ-900-2022-04 amendant le règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Arrêts obligatoires, interdiction de stationnement et débarcadère)

- Le règlement SQ-900-2022-04 a pour objet d'ajouter des arrêts obligatoires, des interdictions de stationnement et un débarcadère.
 - Ajout de deux panneaux d'arrêt sur la rue Chalifoux direction nord et sud à l'intersection de la rue Prévost
 - Stationnement interdit en tout temps sur la rue Clos-Fourtet des deux côtés entre la rue Clos-du-Petit-Mont et Clos-Micot
 - Stationnement interdit en tout temps sur la rue Gérard-Cloutier des deux côtés entre le chemin du Lac-Écho et le 1049 rue Gérard-Cloutier
 - Débarcadère au stationnement de l'École du Champ Fleuri

Gestion règlementaire

3.5 Adoption – Règlement SQ-900-2022-02 amendant le règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Modification du stationnement sur la rue Roméo-Monette)

- Le règlement SQ-900-2022-02 a pour objet la modification de la permission de stationnement dans la rue sur la rue Roméo-Monette.
 - Le stationnement est interdit sur la rue Roméo-Monette, sauf entre le 928 et le 956. Le stationnement entre le 928 et le 956 sera autorisé pour 4 heures seulement.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Autorisation pour la disposition de biens municipaux

Numéro du lot	Descriptif
1	Honda Fit 2007
2	Ford F150 2009
3	Rouleau asphalte Wacker
4	Remorque Artis 2000
5	Remorque pour indicateur de vitesse
6	Chariot élévateur de marque Toyota

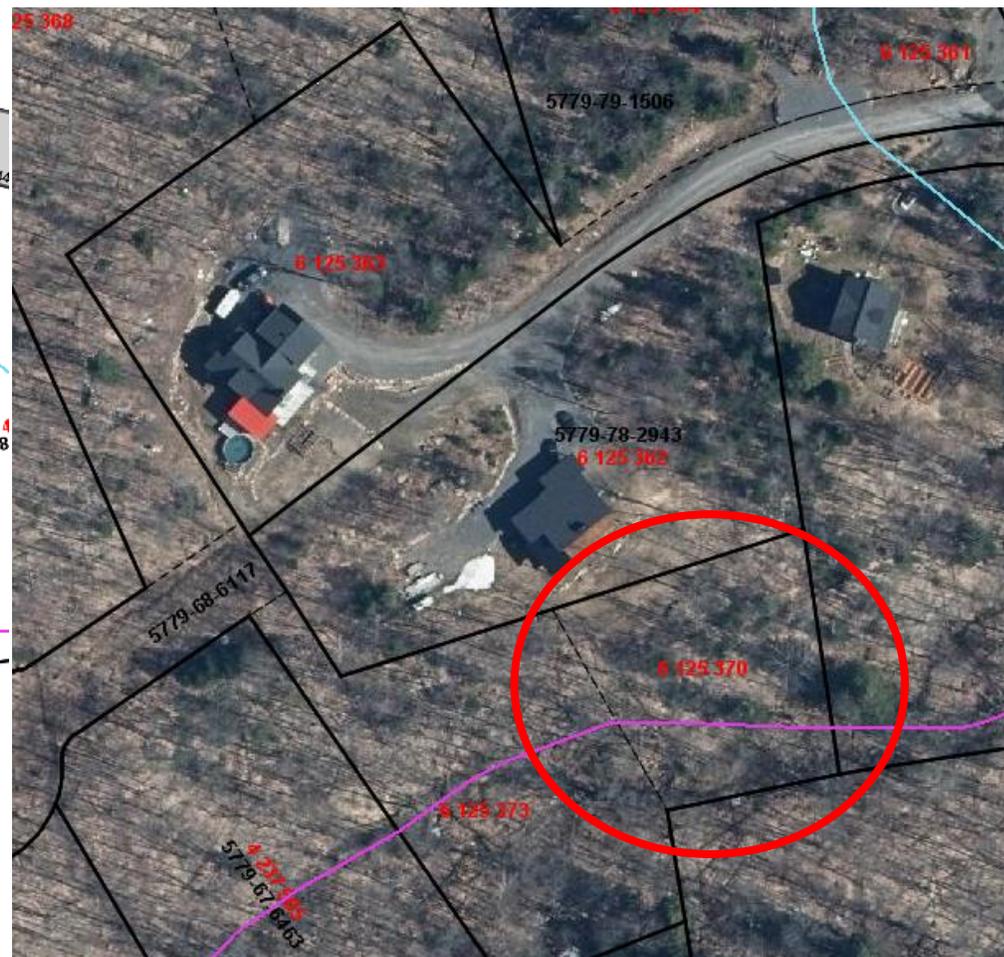
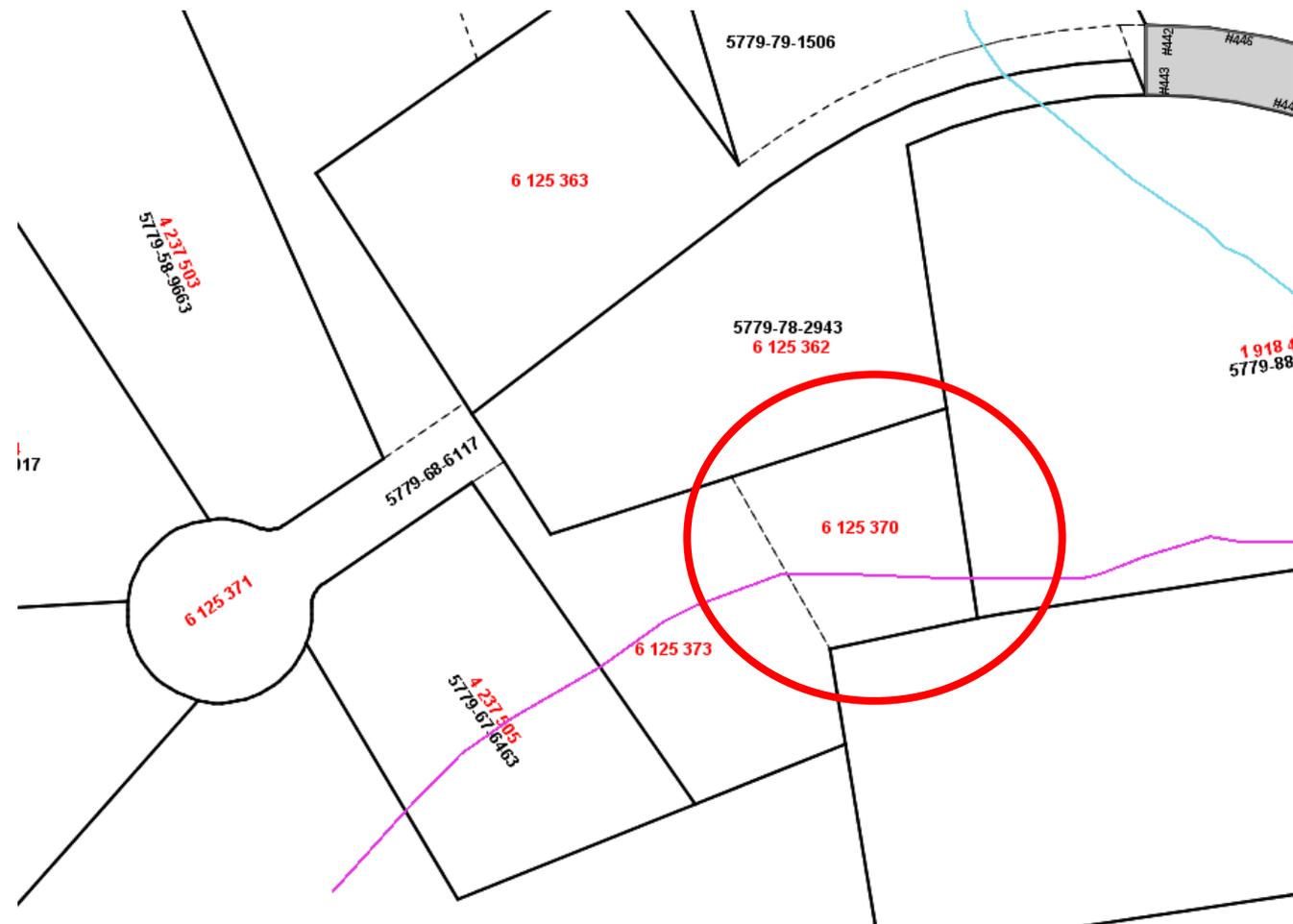
Gestion des affaires juridiques

4.2 Vente d'une partie du lot 2 534 715 du cadastre du Québec (rue Casini) – Autorisation de modification cadastrale



Gestion des affaires juridiques

4.3 Vente d'une partie du lot numéro 6 125 370 du cadastre du Québec situé sur chemin du Poète





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Réfection des infrastructures sur la rue de l'Érablière – Contrat ING-SP-2023-10 – Dépassement de coûts

Contrat initial (avant taxes)	Montant pour imprévus au bordereau de soumission (avant taxes)	Estimation des dépassements de coûts (avant taxes)
685 147,13 \$	62 286,13 \$	107 162,19 \$



5.1 Réfection des infrastructures sur la rue de l'Érablière - Contrat ING-SP-2023-10 - Dépassement de coûts



Gestion des contrats

5.2 Achat d'un équipement multifonctionnel pour trottoirs et espaces verts avec accessoires – Appel d'offres public TP-SP-2023-31 – Octroi de contrat

	Soumissionnaire	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Machineries Forget inc.	181 230,00 \$	208 369,19 \$

Gestion des contrats

5.3 Réfection de la chaussée de la rue des Anciens et réhabilitation de courtes sections de pavage sur la rue David – Appel d'offres public ING-SP-2023-55 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	725 732,91 \$	834 411,41 \$
2	Pavages Multipro inc.	765 189,48 \$	879 776,60 \$
3	Pavage Jérômien inc.	781 844,40 \$	898 971,60 \$

Gestion des contrats

5.4 Fourniture de pierre concassée – Appel d'offres public TP-SP-2023-61 – Octroi de contrat

Soumissionnaires		Avec transport Montant sans taxes	Avec transport Montant avec taxes	Sans transport Montant sans taxes	Sans transport Montant avec taxes
1	Carrières Uni-Jac inc.	249 034,30 \$	286 327,21 \$	149 329,30 \$	171 691,37 \$
2	Groupe Bauval Divison Sable LG	255 955,50 \$	294 284,84 \$	143 934,00 \$	165 488,12 \$
3	9196-9311 Québec inc. (Asphaltec)	294 923,10 \$	339 087,83 \$	202 890,00 \$	233 272,77 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme

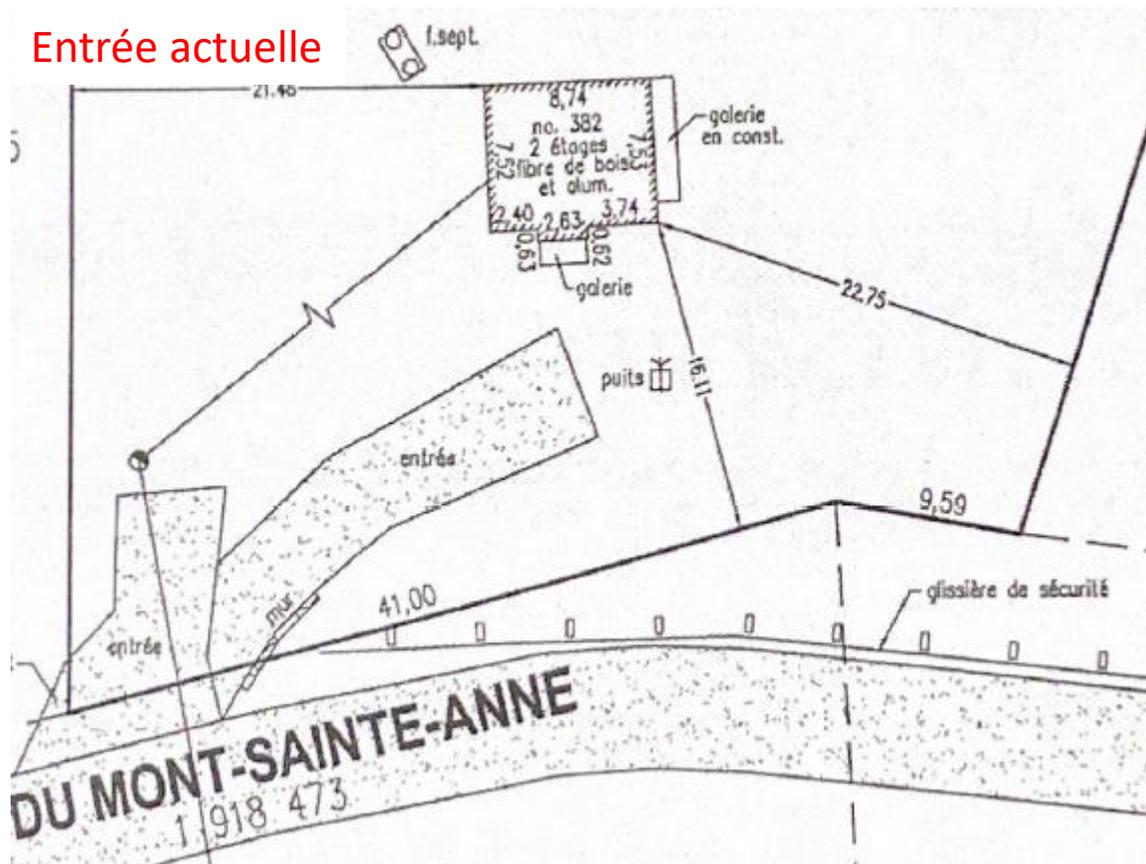
10.2 Demande de PIIA numéro 2023-0078 visant la construction d'une nouvelle remise –
Propriété située au 763, rue Maple (Lot 2 225 379 du cadastre du Québec)



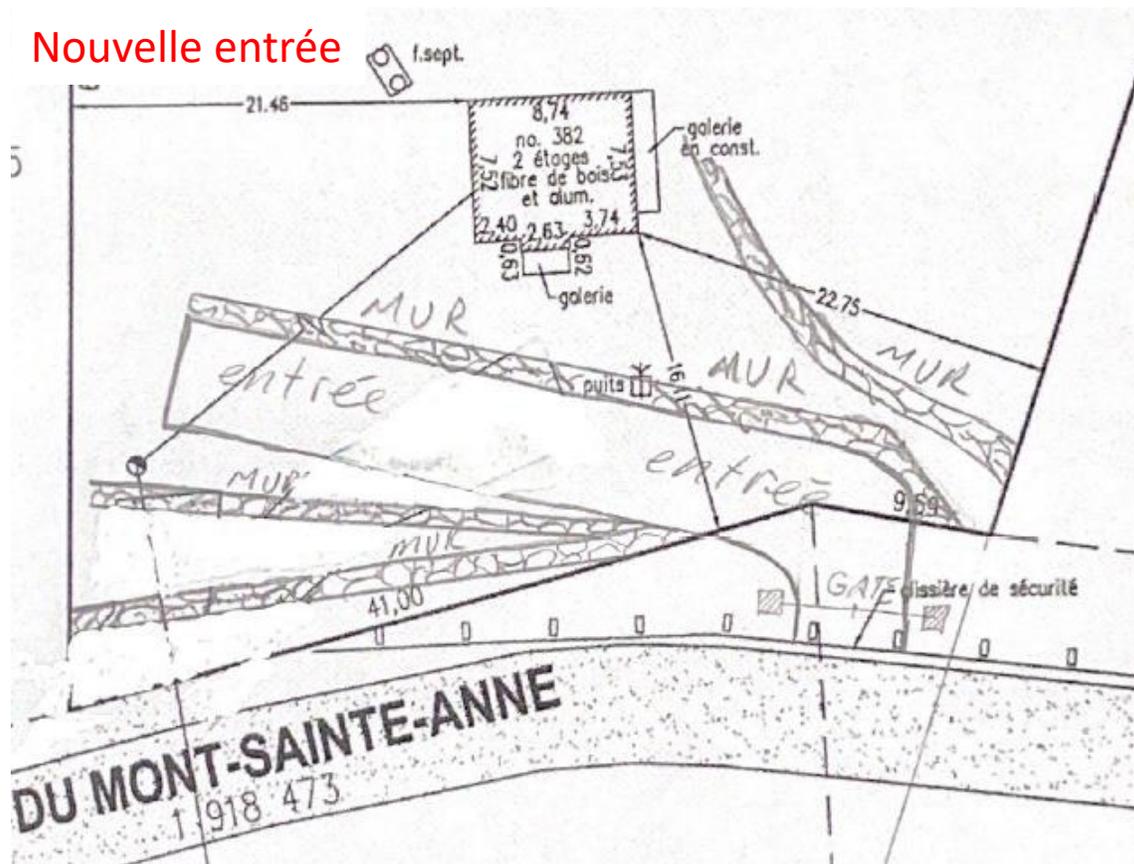
Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de PIIA numéro 2023-0088 visant l'aménagement d'une nouvelle entrée charretière et d'une nouvelle aire de stationnement – Propriété située au 382, chemin du Mont-Sainte-Anne (Lot 1 918 481 du cadastre du Québec)

Entrée actuelle

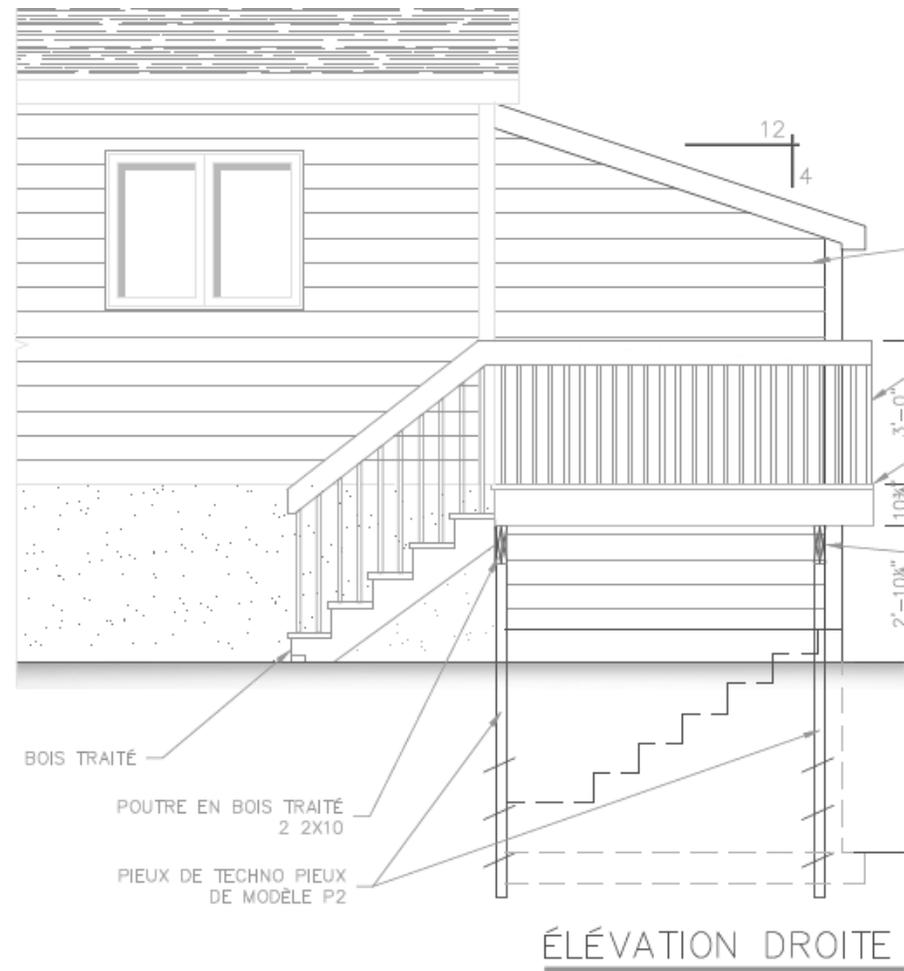
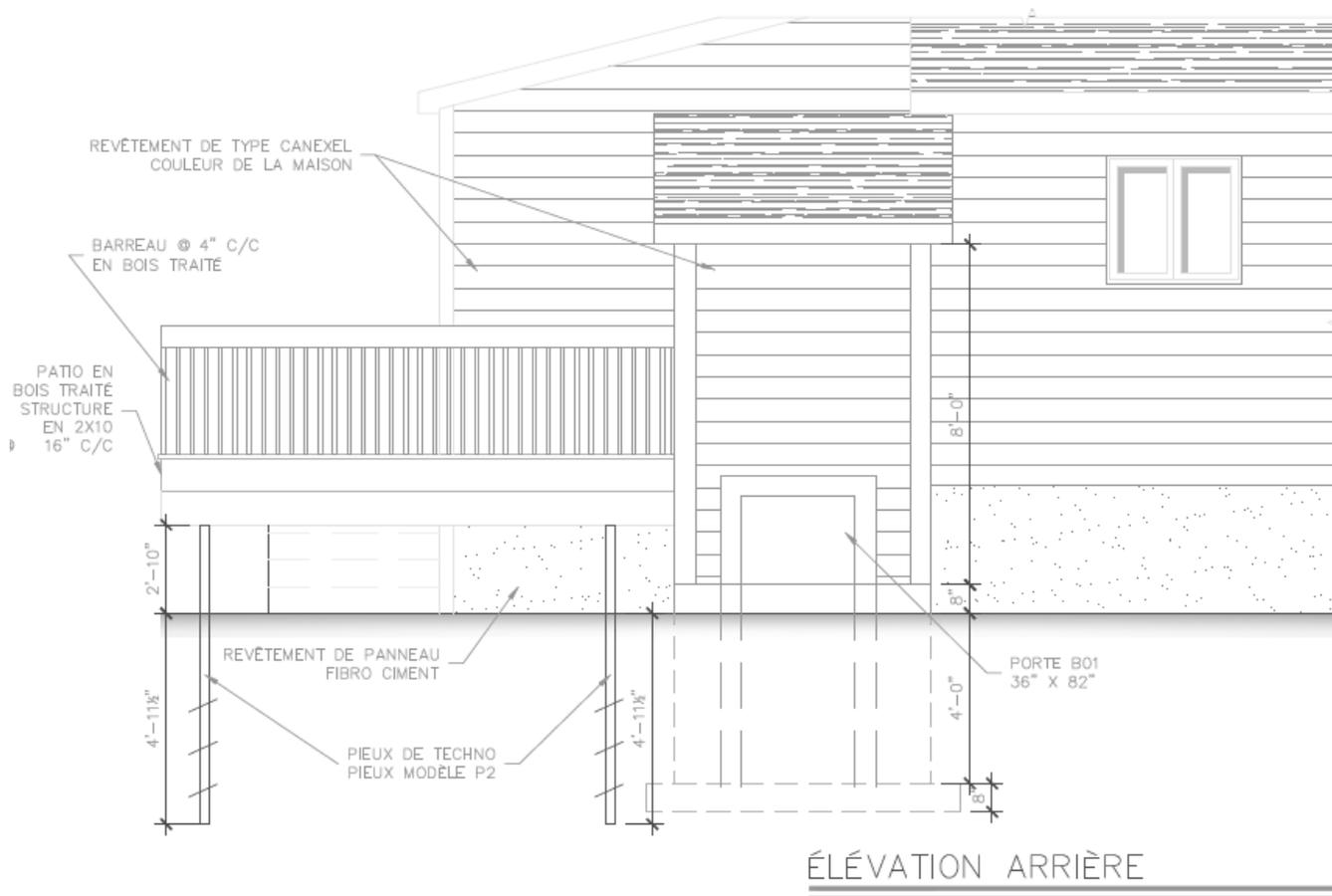


Nouvelle entrée



Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de PIIA numéro 2023-0090 visant la modification de la véranda en galerie –
Propriété située au 788-800, rue Duval (Lot 2 225 440 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande de PIIA numéro 2023-0097 visant des travaux de remblais et de nivellement –
Propriété située sur le boulevard du Curé-Labelle (Lot vacant 6 436 234 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

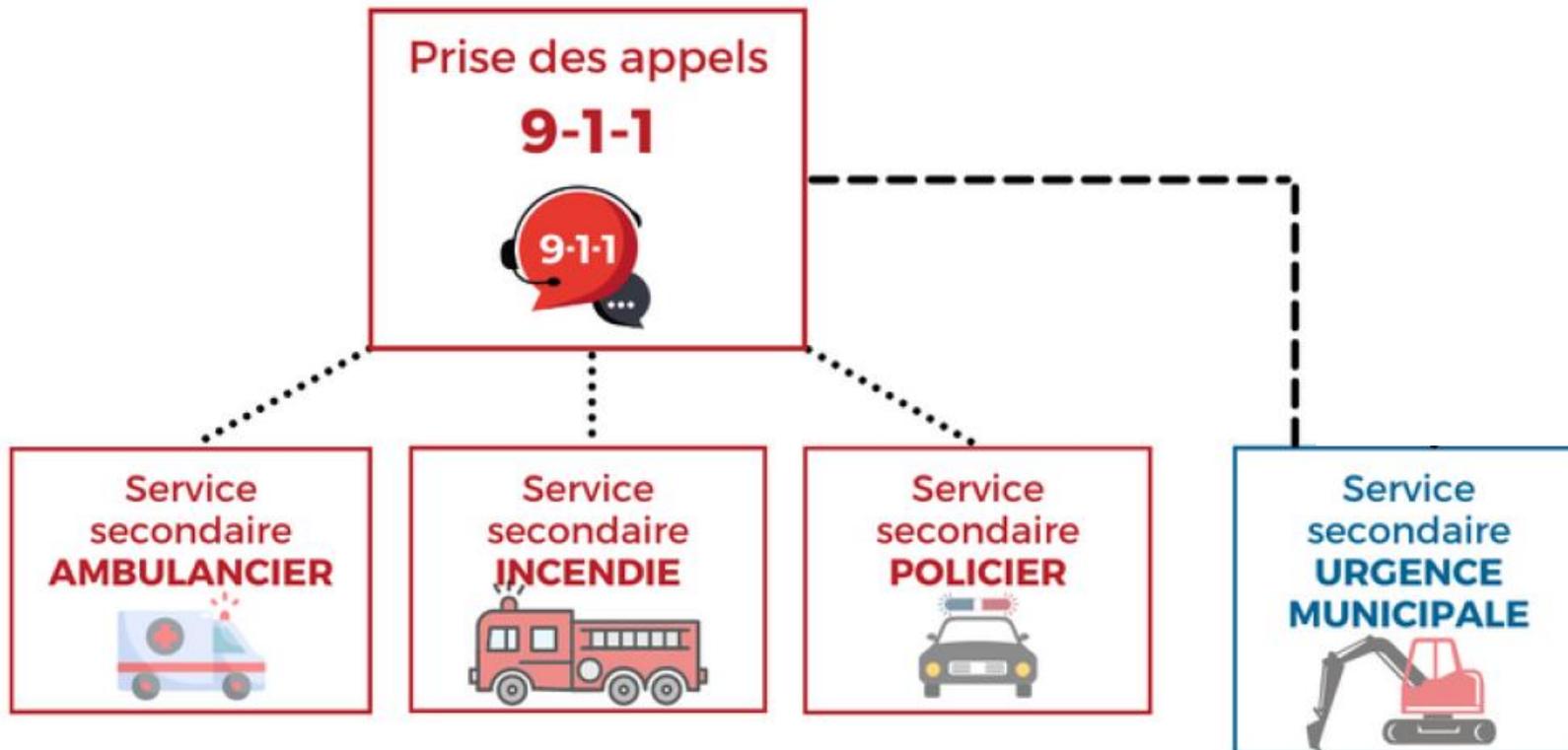
Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Service aux citoyens

11.1 Contrat de service de gestion des appels 9-1-1 – CAUCA – Autorisation de signature

11.2 Répartition incendie des appels d'urgence et de secours et SURVI-véhiculaire sur le territoire de la Ville – Demande de prix INC-GRE-2023-73 – Octroi de contrat

11.3 Répartition des appels d'urgences des services municipaux hors des heures de bureau – CITAM, division de CAUCA – Autorisation de signature





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 10 octobre 2023 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !